

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 28 juin 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir Mme METGE) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)
Membres absents : M. DESEILLE - M. MASSON - M. IZIMER - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI - M. BORDAT

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Musée d'art sacré - Restauration d'une oeuvre - Demande de subvention**

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée d'art sacré conserve un certain nombre d'oeuvres protégées au titre des monuments historiques.

Des travaux de restauration s'avèrent nécessaires sur l'une d'entre elles. Il s'agit d'un autel à baldaquin abritant le groupe de la Visitation, de Jean Dubois (1625-1693), exposé dans la rotonde. En effet, cette restauration permettrait de retrouver l'état d'origine de l'oeuvre, en particulier le jeu des polychromies (noir, rose et or) et des différents matériaux (bois, marbre etc.), de restituer les parties manquantes, et surtout d'agir rapidement sur les parties en bois qui sont actuellement attaquées par les insectes. Les travaux envisagés constituent donc une première phase de la restauration, destinée aux opérations les plus urgentes, en particulier le « mixage » d'urgence des polychromies et la désinsectisation des parties en tilleul infestées, dont le coût est estimé à 12 700 €.

Ils peuvent être subventionnés par l'Etat, en application de la convention relative à la gestion des objets et oeuvres d'art protégés au titre des monuments historiques, en dépôt au musée d'art sacré, conclue entre la Ville et l'Etat, le 8 décembre 1994.

La commission scientifique régionale de restauration des musées de France a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'engager la première phase de la restauration de l'autel à baldaquin de Jean Dubois, exposé au Musée d'art sacré, dans les conditions proposées ;
- 2 - solliciter, au taux le plus élevé possible, la subvention susceptible d'être attribuée par l'Etat pour le financement de cette opération ;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 2 JUIL. 2010



PUBLIÉ LE 6/07/2010